

Projet

ASSEMBLEE GENERALE MSA COTES NORMANDES 2026

Résolution financière

Le Conseil d'administration propose aux délégués de la MSA Côtes Normandes d'affecter le résultat excédentaire à la réserve Service Santé au Travail.

La réserve Service Santé au Travail s'élève au 31.12.2025 586 955.53 €

Après :

↳ Affectation du résultat excédentaire de l'exercice 2025
Service Santé au Travail de + 249 187,79 €

La **réserve Service Santé au Travail** se trouvera

portée à 836 143.32 €

(soit 69,74 % du niveau maximum)